

APPEL A PROJETS - MATURATION 2020

FICHE BILAN ACTION

ACRONYME : CARPEDIEM

Titre du projet : Car Avoir des Relations avec ses Parents Est un Droit International et Européen Majeur

1 – Bilan des actions réalisées

Description des principales actions (objectifs, acteurs impliqués...). Pour les manifestations scientifiques organisées, préciser le programme, les dates, le(s) lieu(x) et (si possible) le, nombre de participants. (1,5 pages max.)

Rappel du contexte :

L'augmentation des séparations conjugales depuis les années 1970 a entraîné une évolution des législations européennes quant à ses effets sur le maintien des droits et devoirs de chacun des parents, qu'il s'agisse de l'autorité parentale ou encore de l'autorité des droits de visites et d'hébergement. En parallèle, l'évolution de la place des hommes et des femmes a mené à une plus grande égalité parentale à travers le partage de l'autorité parentale (1987, 1993), la reconnaissance de la coparentalité (2002) et le développement des résidences alternées (en 2020, 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée). Certaines situations, au contraire, font apparaître une forte dissymétrie parentale qui se manifeste par des conflits conjugaux majeurs ou encore par des difficultés relationnelles importantes entre un parent et son ou ses enfants. Depuis 35 ans, en France, des dispositifs appelés initialement points-rencontre, puis espaces de rencontre (reconnu légalement depuis 2007) ont permis l'établissement d'un droit de visite particulier afin de maintenir transitoirement la relation entre un parent et son enfant lorsque ce droit ne peut s'exercer normalement. Les espaces de rencontre s'inscrivent dans la perspective de la médiation familiale où il s'agit de maintenir le lien parental au-delà de la séparation conjugale mais aussi dans une démarche clinique d'intérêt pour l'enfant à maintenir un lien d'attachement et une relation filiative avec chacun de ses parents., Ils assurent une protection alors que la relation parentale s'est détériorée et que des violences intrafamiliales ont souvent été commises. C'est donc dans une tension entre *droits* et *protection* que ces dispositifs se situent.

Le bilan des actions :

Carpediem s'inscrit dans la continuité d'une recherche ESPERE conduite par l'équipe *BePsyLab* (Aubeline Vinay, Claudine Veuillet-Combiér et Emmanuel Gratton) en partenariat avec le FFER (Fédération Française des Espaces de Rencontre) qui consiste principalement à évaluer auprès de jeunes les effets de l'expérience d'avoir rencontré un de leur parent (pendant au moins six mois) dans un tel espace lorsqu'ils étaient enfants. Cette recherche s'est réalisée auprès de six espaces de rencontre du territoire français, a conduit à la réalisation d'un questionnaire en direction des jeunes concernés et à des entretiens auprès de quelques-uns (sept à ce jour) avec passation du Camir (pour évaluer le degré et la nature de l'attachement aux parents) et

récit de l'expérience (entretiens semi-directifs). Les entretiens sont à ce jour transcrits et en cours d'analyse. Des difficultés de « recrutement » sont apparues compte tenu de la difficulté d'accès à la population (adresse) et des motivations à parler d'un sujet toujours sensible.

La FFER avec ses homologues belges et espagnols ont organisé en octobre 2019 un colloque auquel nous (3 chercheurs déjà cités de *BePsyLab*) étions invités. Le colloque était centré sur les droits de l'enfant à maintenir des liens avec ses parents en référence à l'article 24 des droits fondamentaux de l'Union Européenne qui stipule que « tout enfant a le droit d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à son intérêt. » Notre participation a permis un premier contact avec des partenaires européens et a soulevé l'intérêt d'étudier les différents dispositifs mis en place par les pays de l'U.E. et leurs effets sur le devenir des enfants en ayant bénéficié.

Carpediem a donc pour objectif de réunir les acteurs européens, recenser les législations européennes en la matière, les dispositifs existants, leur variation sociale et culturelle et leurs effets psychiques sur les personnes concernées.

Carpediem avait aussi pour objet de préparer une COST (Coopération scientifique et technique) sur le sujet.

L'année 2020, en raison de la pandémie, n'a pas permis la réunion des différents partenaires institutionnels et de recherche. Ces partenaires sont ceux identifiés à l'occasion du colloque de Bruxelles et ceux, jusqu'alors absents, situés principalement dans les pays de l'Est de l'Europe. Des démarches spécifiques (réseau EnJeu(x), partenariat déjà existant avec certains laboratoires Centre Jean Bodin, ESO...) ont été engagées, sans un grand succès.

Un Workshop a eu lieu le mercredi 16 juin 2021 toute la journée en distanciel. Il a réuni 41 participants de sept pays différents : Angleterre, Belgique, Espagne, Finlande, France, Italie, Portugal. Les participants étaient d'une part des chercheurs (droit, sociologie, psychologie) et des administrateurs d'associations ou de fédérations ou des professionnels ou bénévoles intervenant dans ces dispositifs. Les communications et les échanges étaient traduits dans les deux langues : français et anglais.

Par ailleurs, les contacts sont restés étroits avec la FFER avec notre participation (*Emmanuel Gratton*) à la table ronde « Accompagner le refus de l'enfant » lors du colloque organisé par la FFER à Nantes les 11-12 octobre 2021. La FFER est devenue également un partenaire privilégié de l'Université d'Angers pour la mise en œuvre des D.U. de soutien et d'accompagnement à la parentalité (*Emmanuel Gratton* est responsable/ *Emmanuelle Morael* est la référente de la FFER) dans la perspective d'une délocalisation sur la ville de Toulouse.

Autres résultats

Publications académiques, volet numérique, actions de formation, médiation grand public, nouveaux partenariats... (0,5 page)

Les communications ont donné lieu à un recueil comprenant les communications traduites dans les deux langues et envoyé à chaque participant, constituant ainsi une base commune de travail.

Un numéro de la revue Dialogue (N° 240, juillet 2023) rendra compte des travaux de recherche les plus pertinents à l'échelle européenne concernant ces dispositifs. Ce numéro est codirigé par Emmanuel Gratton (*BePsyLab/CLiPsy*) et Philippe Drweski (ex-membre de *BePsyLab*) et désormais recruté par l'Université de Paris), tous deux membres du comité de rédaction de la revue. Le Workshop a permis d'identifier les chercheurs les plus pertinents dans le domaine.

Dans le cadre de la nouvelle Chaire d'EnJeu(x), une *Summer School* sur les droits de l'enfant en Europe est en préparation : juillet 2023. Le volet « droit de maintenir des liens avec ses parents » sera un axe majeur de cette *Summer School*.

En juillet 2022, notre participation est envisagée au 9^e congrès de l'AIFRIS (Association internationale pour la Formation, la Recherche et l'Intervention sociale) du 4 au 8 juillet 2022 portant sur les « paroles, expériences et actions des usagères et usagers dans l'intervention sociale : rendre visible, l'invisible » afin de présenter les premiers résultats de notre étude ESPERE et élargir notre réseau de partenaires européens.

2 – Bilan scientifique

(1,5 pages max.)

La COST n'est pas réalisable dans l'état actuel de la situation. Nous ne sommes pas en mesure d'intégrer un nombre suffisant de pays pour la constituer, notamment des pays de l'Est de l'Europe. Ces pays n'ont pas de dispositifs existants, ou en tous cas pas de dispositifs institutionnels suffisamment visibles. A fortiori, aucune recherche ne semble établie sur cette problématique. Seule Yasmine Debarge a été en mesure de présenter un travail de recherche comparée entre la France et la Bulgarie.

En revanche, les pays de l'Ouest de l'Europe ont des législations et des dispositifs assez proches même s'ils reposent sur des référentiels différents (psychanalytiques, systémiques, strictement juridiques, sécuritaires...). Les pays latins (Portugal, Espagne, France, Italie, et la Wallonie pour la Belgique) ont cependant des approches qui se distinguent des pays du Nord (Finlande, Norvège, Suède...) et encore davantage du Royaume-Uni (et semble-t-il des autres pays anglo-saxons comme le Canada et les Etats-Unis...). D'autres différences quant au niveau d'institutionnalisation (public/privé, salarié/bénévoles) apparaissent également et traduisent une manière différenciée d'appréhender le lien entre la séparation conjugale et le maintien parental.

Peu d'études ont été réalisées (dans l'après coup) auprès des enfants ayant bénéficié de tels dispositifs. ESPERE constitue donc en ce sens une approche originale. Ses résultats ne permettent à ce stade aucune généralisation mais constituent une première approche. Les exemples cliniques rencontrés sont tout à fait intéressants, en écart parfois des intentions affichées par les pouvoirs publics. Il ne s'agit pas tant de maintenir les relations que de constituer un repère pour l'enfant en capacité alors de se faire sa propre idée du lien avec son

parent. L'absence d'évaluation constitue une interrogation plus générale sur ce qui préside à la mise en œuvre de ces dispositifs et de leurs modalités et quant à leur référence théorique ou socio-politique.

Dans le contexte d'une intégration croissante des législations européennes, les dispositifs d'autres pays du continent sont différents dans leur fonctionnement et leurs finalités bien qu'encadrés par l'article 24 de la charte fondamentale des droits fondamentaux de l'U.E. L'appréciation de l'intérêt supérieur de l'enfant, selon les référentiels mobilisés, est variable. Il, est donc important d'approcher les différents dispositifs mis en place à l'échelle européenne en fonction du référentiel d'arrière-plan, analytique ou non, et des conditions de mise en œuvre particulière du maintien des relations parent-enfant selon le contexte et l'histoire des politiques sociales et familiales de chaque pays. Le Workshop confirme la pertinence de cette problématique et la nécessité d'un approfondissement dans cette direction.

Au-delà des spécificités nationales, il nous appartient de comprendre les effets sur les liens familiaux mais aussi psychiques et sociaux de tels dispositifs au moment de leur mise en place, de leur déroulement ou dans l'après coup des visites, une fois que l'enfant est devenu adulte.

Il s'agit donc de continuer d'étudier les différentes facettes juridiques, psychiques, intersubjectives et sociales du traitement des séparations conflictuelles et/ou des relations difficiles entre un enfant et l'un de ses parents. L'étude doit pouvoir interroger aussi la fonction des intervenants, psychologues ou travailleurs sociaux, salariés ou bénévoles, et les processus socio-psychiques qui les animent face à de telles pratiques.

3 – Perspectives

Quelles perspectives à l'issue du financement « Maturation » ?

Nouveaux partenariats envisagés, dépôt de candidature(s) à des appels à projets de plus grande envergure (le cas échéant, indiquer spécifiquement les AAP visés), publications à venir... (0,5 page).

Les deux actions principales envisagées sont :

1. Publications des travaux de recherche existant dans la revue Dialogue. Une dizaine de contributeurs potentiels ont déjà été identifiés.
2. Organisation de la *Summer School* avec l'appui de la nouvelle chaire d'EnJeu(x) et des intervenants du D.U. Droits de l'enfant et Pratiques professionnelles, piloté par David Niget.

L'idée d'une COST n'est pas abandonnée mais apparaît comme prématurée. Elle nécessite une préparation en amont pour laquelle l'élargissement du réseau, notamment dans le cadre de la *Summer School* peut permettre l'identification de partenaires potentiels et l'implication de chercheurs encore actuellement éloignés géographiquement et intellectuellement de tels dispositifs.

La tension entre « droit » et « intérêt » de l'enfant est au cœur de ce dispositif. Il peut être un analyseur pertinent de la manière dont chaque pays interprète cette tension.